

La direction du pays incarne l'unicité de direction politique du Parti et de l'Etat. Dans ce cadre, la direction du Parti oriente la politique du pays et en assume le contrôle.

A ce titre, les fonctions déterminantes de responsabilités confiées au niveau de l'Etat sont dévolues à des membres de la direction du Parti tandis que les autres postes de responsabilité au sein des organes du Parti et de l'Etat sont confiées à des militants. De même, les candidatures aux instances élues sont présentées par le Parti et proposées au suffrage universel.

Le Parti assure la supervision des opérations électorales, compte tenu de leur caractère politique.

Les organes de l'Etat œuvrent à l'application de la politique du Parti. A ce titre, leurs attributions ne doivent pas interférer ou se confondre avec celles des organes du Parti car l'organisation politique du pays est fondée sur la complémentarité des tâches et parce que l'unicité du Parti et l'unité de direction politique perdraient leur signification si tous les organes politiques, législatifs et exécutifs, quelle que soit leur nature ou leurs niveaux, n'agissent avec une unité de conception et n'accomplissent leurs tâches avec la conviction que chacun d'eux est responsable de la concrétisation de toute l'idéologie du Parti dans son domaine propre. Et partant, la force du Parti et son efficacité sont évaluées en fonction de la capacité de ces organes à coordonner leurs activités et à prendre conscience qu'ils représentent des instruments différents qui œuvrent à l'application d'une même politique, et que les résultats positifs ou négatifs dans l'ensemble des domaines leur sont imputables solidairement.

Partant du même postulat, l'influence du Parti sur ces organes doit s'exercer soit de l'intérieur desdits organes du fait que les militants y détiennent les postes de responsabilité, soit à travers ses instances aux différents niveaux organiques.

Le rôle du Parti, ses méthodes d'organisation, l'action de ses instances et le fonctionnement de ses structures à différents niveaux sont définis dans le cadre de ses statuts.

II — L'ACTION IDEOLOGIQUE

L'idéologie du Parti du Front de Libération Nationale (F.L.N.) n'est ni un dogme figé, ni de simples formules creuses, ni des slogans qui varient selon les circonstances, mais une idéologie qui se développe et se renouvelle et qui requiert une élaboration théorique permanente et s'enrichit constamment par l'action et la pratique.

L'expérience de l'Algérie révolutionnaire, son authenticité, la nécessité de son approfondissement exigent l'accomplissement d'une œuvre idéologique créatrice assumée par le Parti avec ardeur et abnégation. Cette fonction idéologique est appréhendée comme un facteur vital pour la cohésion des forces révolutionnaires, le renforcement et l'extension de la conscience socialiste et la mobilisation permanente du peuple autour des objectifs de la Révolution.

Pour assurer la cohésion requise en son sein, le Parti se doit d'allier, dans ses structures organiques, la discipline rigoureuse au rayonnement de la démocratie responsable sur une grande échelle et œuvrer à concilier ce que requiert un sens aigu des exigences de l'organisation d'une part et l'esprit d'initiative qui doit caractériser ses militants d'autre part.

L'approfondissement de la maturité politique des masses et l'aiguïssement de leur sensibilité révolutionnaire constituent le but de toute action idéologique concrète. Ceci exige la prise en considération de la critique objective, le refus du charlatanisme, en combattant résolument toute forme de régionalisme, de tribalisme, d'esprit de clan, de népotisme et tout ce qui est de nature à disperser les rangs.

Dans ce contexte, il convient de souligner que la cellule du Parti est la première école de l'action idéologique, elle est l'organisation de base, le centre de rayonnement, l'instrument fondamental de l'action politique et idéologique au sein des masses. Dès lors, le Parti doit adapter l'organisation de la cellule, sa composante humaine et ses méthodes de travail afin qu'elle suive l'évolution de la société, et la nature des tâches et des objectifs qui lui sont assignés. De par sa position privilégiée, la cellule est appelée à attirer en son sein les nationalistes sincères, les cadres compétents en les incitant à adhérer au Parti.

La cellule de l'entreprise, étant l'instrument qui permet au Parti d'exercer ses responsabilités politiques au niveau des unités économiques, sociales, culturelles, administratives et de service, demeure le cadre privilégié qu'il importe de consolider, de façon permanente, en vue de renforcer le lien entre l'action militante et le travail.

III — LES MILITANTS

Le Parti du Front de Libération Nationale (F.L.N.) puise sa force dans le lien étroit qui l'unit au peuple, car le Parti ne peut organiser les masses et les mobiliser que s'il gagne leur confiance, si ses militants ne donnent l'exemple par leur travail, leur comportement, leur intégrité et leur dévouement ; le Parti sera ainsi à même d'accomplir pleinement sa mission. La capacité d'établir la distinction entre l'intérêt général et l'intérêt particulier, en subordonnant en toutes circonstances, le second au premier, l'acceptation volontaire de la discipline du Parti, l'adhésion profonde au Parti et à sa direction œuvrent à l'engagement à renforcer l'unité de direction du Parti et de l'Etat, l'exercice de la critique et de l'autocritique, dans le respect des principes du centralisme démocratique, la sauvegarde du comportement socialiste et le souci aigu du bon choix de responsables à tous les échelons. Tels sont les critères auxquels doivent répondre les militants, sans lesquels le Parti ne saurait assumer son rôle de guide de la Révolution. Ceci implique que tous les militants du Parti doivent avoir une unité de vision à l'égard des problèmes fondamentaux de la Révolution afin qu'ils puissent résoudre les questions quotidiennes avec la même conception et la même orientation.